

## ENCOURTIECH - Commune

### Liste des délibérations de la séance du

20 mars 2026

Président de la séance : JACQUELINE SAINTE-CROIX

Secrétaire de la séance : Pascal PIETRI

**Présents** : JACQUELINE SAINTE-CROIX, PASCAL AUDABRAM, Jean-Luc CONTACOLLI, Pascal PIETRI, Sandrine HUOT, Fabienne CATALA, LAURENT BALAGUE

**Représentés** : Reine DELORT représentée par Jean-Luc CONTACOLLI, Ingrid WARIN représentée par PASCAL AUDABRAM

**Absents et excusés** :

#### Ordre du jour :

- 1/ Désignation du secrétaire de séance
- 2/ Approbation de la séance du 06 mars 2026
- 3/ Élection du Maire
- 4/ Fixation du nombre adjoints
- 5/ Élection des adjoints
- 6/ Délégations données au Maire par le Conseil municipal
- 6/ Fixation des indemnités de l'adjoint et du conseiller municipal délégué
- 7/ Désignation des délégués au SDE 09
- 8/ Désignation des délégués de la commune au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises
- 9/ Désignation des représentants à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI

#### 1/ Désignation du secrétaire de séance

Pascal PIETRI a été désigné secrétaire de séance

Approuvé à l'unanimité

#### 2/ Approbation de la séance du 06 mars 2026

Approuvée à l'unanimité

#### 3/ Élection du Maire

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CONTACOLLI, le plus âgé des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

– Mme Jacqueline SAINTE-CROIX, ayant obtenu la majorité absolue (cinq voix), a été proclamée maire d'Encourtiech.

### **Fixation du nombre d'adjoints au Maire**

Mme le maire propose de créer 1 poste d'adjoint au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de créer 1 poste d'adjoints au maire.

**CHARGE** Mme la maire de procéder immédiatement à l'élection de cet adjoint au maire.

### **Élection de l'adjoint au Maire**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Monsieur Pascal AUDABRAM, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint au Maire

### **6/ Délégations données au Maire par le Conseil municipal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DONNE délégation au maire**, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants :

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 4000 € »

De passer les contrats d'assurance ;

De fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires et des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

D'intenter au nom de la commune toute action en justice ou défendre la commune dans des actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 €.

De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

### **Délibération Fixant les indemnités de l'adjoint au Maire et du conseiller municipal délégué**

Madame le Maire explique qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

**Considérant** que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint et conseiller municipal délégué en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 10,89%,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE DE FIXER** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de l'adjoint comme suit :-

- 1er adjoint : 10,89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (taux maximal)

- Conseiller municipal : 10,89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (taux maximal)

### **Désignation du délégué (titulaire et suppléant) au SDE 09**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit être procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Commune au Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège.

Le Conseil Municipal

Désigne Laurent BALAGUE, délégué titulaire  
et Fabienne CATALA, déléguée suppléante

### **Désignation des délégués de la commune au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises**

Madame le Maire le Maire rappelle que la commune a décidé d'approuver la Charte du Parc naturel régional (PNR) des Pyrénées Ariégeoises et d'adhérer à son Syndicat mixte de gestion.

Le Conseil désigne Jean-Luc CONTACOLLI (délégué titulaire)  
et Pascal PIETRI (délégué suppléant)

### **Désignation des représentants de la commune de Encourtiech à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI**

Madame le Maire rappelle que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

**Le Conseil Municipal :**

**DÉSIGNE** en qualité de représentant titulaire :  
Sandrine HUOT, conseillère municipale

### **Questions diverses :**

- Modification du temps de travail de l'agent technique
- Points sur l'installation des boîtes aux lettres
- Évocation de la Commission communale des impôts directs

JACQUELINE SAINTE-CROIX  
Président de séance



Pascal PIETRI  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Pascal PIETRI.